

Paris, janvier 2009

Le Président

ELECTIONS

Chère Consœur, Cher Confrère,

Comme tous les trois ans, la CARMF va renouveler la moitié de ses délégués et administrateurs. Les régions concernées vont recevoir les appels de candidatures dans les semaines à venir.

Quels sont les enjeux de cette élection ? Pour faire simple et sans doute comme dans beaucoup d'élections : la continuité ou le changement. L'ASV à lui seul est un enjeu moindre, car logiquement la réforme devrait être bouclée avant le changement de Conseil d'Administration. Le gouvernement a sans doute déjà rédigé le décret, et de plus comme le disent certains syndicats, l'ASV ne regarde pas la CARMF mais les syndicats...

La continuité ? C'est le soutien au Conseil actuel qui se bat pour des cotisations stables, une information large, une transparence totale dans les comptes et l'avenir des régimes. Tout le monde sait maintenant que les retraites de demain ne seront pas celles d'aujourd'hui, non pour des raisons politiques ou idéologiques, mais purement démographiques (et à cause des erreurs de gestion pour l'ASV). Obliger à payer plus pour ceux qui toucheront moins n'est pas ce que nous appelons l'équité entre les générations. Les retraités l'ont tous maintenant bien compris et acceptent (et votent) maintenant moins d'augmentations, pour plus de réserves et plus de retraite demain, c'est cela la solidarité entre les générations.

Le changement ? Il y en a deux possibles : baisse des cotisations, peu crédible vu les conséquences catastrophiques, ou alors hausses. Là encore deux cas : soit dépenser de suite en augmentant les retraites, sans se soucier de l'avenir ; soit augmenter les réserves pour demain. C'est ce que veulent au moins deux syndicats : 20% de plus pour le RC (cotisation à 11%), et maintien de l'ASV, soit 50% d'augmentation de la cotisation (insuffisant pour empêcher une baisse d'un tiers à deux tiers des points selon les années d'acquisition). Soit ils défendent les retraités et non les cotisants (première option), soit ils capitalisent, mais ils dénigrent la capitalisation et dans le même temps ils ont tenté de faire échapper les plus gros revenus aux cotisations en essayant de contrer la CARMF (sans succès) au Parlement sur l'assujettissement des dividendes de SEL.

Si vous êtes candidat, hissez vos couleurs, quelles qu'elles soient, vous aurez une (trop) petite place pour dire ce que vous défendez. Soyez honnêtes, c'est-à-dire clairs. Soyez pour ou contre telle ou telle option, mais surtout dites le.

Si vous êtes électeur, votez de préférence pour ceux qui ont le courage de leurs opinions et les affichent. Voter pour quelqu'un qui ne dit rien, c'est peut être voter pour quelqu'un de bien, mais c'est peut être aussi voter pour quelqu'un qui se cache et vous décevra.

A vous de choisir entre ces différentes options ou opinions. Ne laissez pas les autres choisir pour vous, votez pour ceux et ce que vous voulez. Et le plus sûr moyen pour que vos idées soient bien défendues, c'est de vous présenter. L'avenir, vous ne devez pas le subir, vous devez le construire, et ne venez pas vous plaindre demain, car comme l'a écrit Léonard de Vinci : "ne pas prévoir, c'est déjà gémir".

Avec mes meilleurs vœux pour 2009, veuillez agréer, Chère Consœur, Cher Confrère, l'expression de mes salutations confraternelles.

Docteur Gérard MAUDRUX



COTISATIONS

Vous trouverez ci-joint la traditionnelle douloureuse de début d'année. Comme chaque année depuis dix ans, le Conseil d'Administration respecte ses engagements de quasi stabilité des cotisations (en proportion du revenu).

La cotisation du régime de base est toujours à 8,6% (1,6% sur la deuxième tranche). Celle du régime complémentaire passe de 9,1 à 9,2%, pour profiter de la baisse et de la future disparition de la cotisation ADR, afin de rester à cotisation globale constante. La cotisation du régime invalidité décès augmente de 28 €, mais il y a strict parallèle avec l'augmentation des prestations.

Malheureusement, il n'en sera pas de même demain pour le seul régime que nous ne maîtrisons pas : l'ASV. Vous savez très bien que si la CARMF était seul décideur, cette cotisation n'existerait plus.

En ce qui concerne sa réforme, proposée par l'IGAS, et dont le cadre juridique a été voté par le parlement en 2005, toujours rien, pas plus en 2008 qu'en 2007 ou 2006. La réforme de l'ASV des auxiliaires médicaux a par contre été publiée au JO d'octobre. Elle voit in fine une cotisation multipliée par 3, pour des prestations divisées par 3. La caisse de retraite et les syndicats ont exigé tous unis le maintien de ce régime au lieu d'en demander la fermeture, et on peut, supposer qu'ils le regrettent. Cette réforme est le juste prix à payer pour son maintien et son équilibre sur le long terme.

Face à ce résultat, pourtant connu d'avance, tous les acteurs ont crié au scandale, pour la forme et le cinéma, puis plus rien. Le Président du CNPS (et Président de la CSMF) a dit et écrit qu'il ne laisserait pas faire, propos enterrés depuis six mois. Il en sera sans doute ainsi chez les médecins, faute d'unité syndicale pour réclamer la fermeture. Ceux qui veulent le maintien de ce régime devront en accepter le prix.

Le pire est que l'on refuse d'en débattre avec la profession. Ainsi lorsque la CSMF organise une réunion dans la ville du Président de la CARMF, on lui en interdit l'accès en tant que spectateur. Explication donnée après quelques mois : la peur d'être mis en difficulté ! Quand on a raison on doit être sûr de soi, de ce que l'on dit. On ne doit pas avoir peur de défendre la ou sa vérité, sauf si on a quelque chose à cacher aux confrères. Pourtant le langage de la vérité est simple disait Sénèque. Je vous laisse juges.

Je souhaite à la profession pour 2009 une solution juste pour l' "Avantage" Social Vieillesse, solution qui cesse de confondre avantage et chantage et un décideur qui ne confonde pas non plus arbitrage et arbitraire.

COTISATIONS CARMF 2008 et 2009 (exemple pour un revenu net de 80 000 €)

Plafond de la Sécurité Sociale 2009 : 34 308 €

REGIMES	2008		Pourcentage d'évolution	2009				
	Montants	Taux		Montants	Taux			
DE BASE								
. 1ère cotisation	2 433 €	3 260 €	8,6%	3,1%	1,9%	2 508 €	3 321 €	8,6%
. 2ème cotisation	827 €					1,6%		
COMPLEMENTAIRE	7 280 €		9,10%	1,1%		7 360 €		9,20%
INVALIDITE-DECES	652 €			4,3%		680 €		
TOTAL	11 192 €			1,5%		11 361 €		
	<u>Secteur I</u>	<u>Secteur II</u>				<u>Secteur I</u>	<u>Secteur II</u>	
ASV *	1 320€	3 960 €		0,0%		1 320 €	3 960 €	
ADR *	100 €	100 €	0,125%	0,0%		100 €	100 €	0,125%
TOTAL	12 612 €	15 252 €		1,34%	1,11%	12 781 €	15 421 €	
Pourcentage du revenu:	15,77 %	19,07 %				15,98 %	19,28 %	

* ASV : Le décret du 22 décembre 2008 augmente la cotisation 2008 de 60 €(Secteur 1) et de 180 €(Secteur 2).
La régularisation est intégrée à votre appel de cotisations 2009.

* ADR : en attente du décret. Le taux de cotisation pourrait baisser de presque 50 %.